

PILES



- Quoi:** Toutes les piles y compris les rechargeables, les accus.
- Où:** > Dans les commerces qui en vendent.
> Dans les écopoints.
- Quand:** Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.
- Sont exclus:** Les batteries de voiture.

DÉCHETS ENCOMBRANTS



- Quoi:** Tous les déchets encombrants provenant des ménages. Maximum 7 objets de taille moyenne.
- Comment:** En prenant rendez-vous avec la voirie au 0800 22 42 22 (appel et service gratuit) ou dans un espace de récupération cantonal (ESREC).
- Où:** Pour 06h30 le matin du rendez-vous selon les indications de la voirie.
- Quand:** Du lundi au vendredi de 07h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
- Sont exclus:** Les débarras complets d'appartements, de caves ou de greniers, les appareils électriques, électroniques et électroménagers, les luminaires, les déchets spéciaux (peintures, solvants, pneus, batteries de voiture etc.)
Ce service n'est pas accessible aux commerces et entreprises.

ESPACES DE RÉCUPÉRATION CANTONAUX (ESREC)



- Quoi:** Tous les déchets issus des ménages (spéciaux, encombrants, recyclables, compostables, etc.).
- > **Déchets spéciaux:**
Produits chimiques et toxiques, peintures et solvants, aérosols, batteries de voitures, néons et ampoules électriques de longue durée (économiques) et LED, huiles végétales et minérales.
 - > **Autres déchets:**
Les vitres, porcelaine, faïence, céramique, pneus, cartouches et toners, ferraille bois, appareils électronique, appareils électriques, appareils électroménagers.
- Sont exclus:** Les déchets des commerces et entreprises.
- Où:**
- ESREC de la Praille** - Avenue de la Praille 47, 1227 Carouge
Lundi-vendredi: de 14h30 à 19h30, samedi et dimanche: de 09h30 à 17h00
 - ESRC du site de Châtillon** - Route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex
Lundi-vendredi: de 14h30 à 19h30, samedi et dimanche: de 09h30 à 17h00
 - ESREC des Chânets** - Chemin des Chânets, 1293 Bellevue
Lundi-vendredi: de 14h30 à 19h30, samedi: de 09h30 à 17h00

Service Voirie – Ville propre
Département de l'environnement urbain
et de la sécurité
Rue François-Dussaud 10
1227 Les Acacias

Ouvert du lundi au vendredi:
de 06h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Tél: 022 418 42 00
Mail: vvp@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/proprete-recyclage

www.ville-geneve.ch



ORDURES MÉNAGÈRES



Quoi: Tous les déchets provenant des ménages et ne pouvant pas être triés. Une tolérance de 1 sac 110 litres par jour de levée est accordée aux commerces et entreprises.

Comment: Dans des sacs de 110 litres maximum de norme OKS.

Où: > Dans des conteneurs plastiques à roulettes (volume maximum de 800 litres).
> Dans un écopoint.

Quand: > Entre 05h00 et 06h30 du matin, le jour de la levée.
> Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les déchets des commerces et entreprises ne respectant pas la tolérance.

DÉCHETS ORGANIQUES DE CUISINE



Quoi: Les restes de repas, plantes, fleurs, produits avariés, épluchures, etc.

Comment: Dans des sacs biodégradables spécifiques. Sacs en plastique verts plus admis.

Où: > Dans des conteneurs plastiques à roulette (volume maximum de 140 litres).
> Dans un écopoint.

Quand: > Entre 05h00 et 06h30 du matin, le jour de la levée
> Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00
> et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les lavures des restaurants, les litières pour chats, les couches-culottes, les balayures, le contenu des cendriers, les cendres de cheminée, etc.

DÉCHETS ORGANIQUES DE JARDIN



Quoi: Branchages, herbe, feuilles mortes, etc.

Comment: Dans des sacs biodégradables spécifiques. Sacs en plastique verts plus admis.

Où: Dans des conteneurs plastiques à roulettes (volume maximum de 800 litres).

Quand: Entre 05h00 et 06h30 du matin, le jour de la levée.

Sont exclus: Les déchets des fleuristes, des entreprises de jardinage et de paysagisme, etc.

VERRE



Quoi: Les bouteilles en verre, les bocaux, les flacons, etc.

Où: Dans les écopoints.

Quand: Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les verres à boisson, les vitres, les miroirs, la porcelaine, la faïence, la céramique, etc.

PAPIER - CARTON



Quoi: Vieux papiers, cartons pliés, enveloppes en papier, magazines, journaux, etc. Les papiers et cartons ficelés ne sont plus acceptés.

Comment et où: > Dans des conteneurs plastiques à roulettes (volume maximum de 800 litres), mis en place par votre régie ou propriétaire.
> Dans un écopoint.

Quand: > Entre 05h00 et 06h30 du matin, le jour de la levée.
> Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00
> et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les cartons d'emballages souillés, les nappes souillées, les briques de lait ou de jus de fruit. Référez-vous à votre secteur: www.ville-geneve.ch/papier-carton

PET



Quoi: Les bouteilles de boisson portant le logo PET.

Où: > Dans les commerces qui en vendent.
> Dans les écopoints.

Quand: Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les bouteilles de vinaigre, de lait, de shampoing, de lessive.

ALUMINIUM ET FER BLANC



Quoi: Les canettes de boisson, feuilles d'aluminium, tubes de mayonnaise, barquettes, etc.

Où: Dans les écopoints.

Quand: Aux horaires d'utilisation des écopoints: du lundi au samedi de 07h30 à 22h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 18h00.

Sont exclus: Les emballages composites comportant une couche plastifiée comme par exemple le paquet de chips.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTROMÉNAGERS



Quoi: Tous les appareils de l'électronique de loisirs (TV, magnétoscope, chaîne hi-fi, téléphone portable, etc.), les appareils électriques (aspirateur, sèche-cheveux, etc.) ainsi que les appareils électroménagers (machine à laver, cuisinière, frigo, congélateur, etc.).

Comment et où: Repris gratuitement (obligation légale) chez les commerçants ou fabricants qui vendent un appareil du même type.

Bon à savoir: Tous les appareils électroniques, électriques et électroménagers peuvent être apportés dans un Espace de récupération cantonal (ESREC).